

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 02 juillet 2024

Date de la convocation: 26/06/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 8

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8

Représentés:

Secrétaire de séance:
Jean BYKENS

Excusés:

Absents:

Objet: Décisions Modificatives N°2 - Budget principal - DE_2024_72

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61358	Autres	-1058.00	
64131	Rémunérations	2000.00	
65111	Famille et enfance	500.00	
65133	Secours d'urgence	-500.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	200.00	
70311	Concessions cimetières (produit net)		450.00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière		292.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		400.00
TOTAL :		1142.00	1142.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		1142.00	1142.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

AGEDI Dépôt PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/07/2024 007-210701470-20240702-DE_2024_72-DE

Fait et délibéré à MALARCE-SUR-LA-THINES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



AGEDI Dépôt PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/07/2024 007-210701470-20240702-DE_2024_72-DE